

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du mardi 29 janvier 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme lors de chaque réunion de la CAPD en janvier, le SE-Unsa tient tout d'abord à présenter ses meilleurs vœux à chacune et chacun des membres de cette commission, que cette année 2019 leur apporte satisfaction tant sur le plan personnel que professionnel.

Le défi semble cependant particulièrement relevé tant l'Ecole publique et les personnels qui œuvrent en son sein sont méprisés par le gouvernement. Parmi ces personnels, le mépris envers les professeurs des écoles s'est une nouvelle fois exprimé dans la bouche du ministre de l'Education Nationale quand celui-ci a estimé que la défiscalisation des heures supplémentaires était une réponse aux revendications salariales des enseignants. Contestable sur le fond, cette annonce est même totalement indécente vis-à-vis des enseignants du premier degré dont le ministre semble ignorer qu'ils ne peuvent pas effectuer d'heures supplémentaires. Le SE-Unsa rappelle ici qu'il revendique pour les professeurs des écoles un temps de service hebdomadaire devant élèves à 23 heures ainsi que la rémunération des APC en heures supplémentaires. Quant à l'Ecole publique, le retrait massif de moyens dont elle fait l'objet et la mise en œuvre d'une politique ayant pour conséquence une augmentation du nombre de classes à plus de 25 élèves sont deux expressions significatives des attaques dont elle fait l'objet, aux antipodes d'une priorité à l'éducation affichée au plus haut sommet de l'Etat.

Autre sujet d'actualité, la deuxième session des évaluations nationales en classe de CP. Là encore, l'Ecole de la confiance se caractérise dans la réalité par le mépris des enseignants. En parcourant les nouveaux exercices proposés, nombre de collègues ont été stupéfaits de découvrir que, malgré les discours de bonnes intentions en préambule, les mêmes reproches qu'aux exercices de septembre pouvaient être faits. Interpellé par plusieurs organisations syndicales sur le sujet, le Ministre a jugé opportun de les légitimer parce qu'émanant de "chercheurs de haut niveau". Les enseignants de bas-étage apprécieront... Plus récemment, Monsieur Blanquer a réaffirmé ces évaluations ne

devaient avoir que pour seul objectif de permettre aux enseignants d'identifier rapidement des besoins particuliers et ciblés des élèves, qu'elles n'étaient absolument pas destinées à établir un classement ou donner lieu à une mise en concurrence des écoles. Comment comprendre dès lors que des IEN jugent bon, lors de conseils école-collège, de pointer du doigt certaines écoles comme étant celles qui ont obtenu les plus mauvais résultats de leur circonscription. Cette manière de procéder heurte profondément les équipes concernées. Le SE-UNSA dénonce cette forme de pilotage pédagogique issu de l'interprétation des résultats des évaluations nationales dans une circonscription qui s'apparente à une distribution de bonnets d'ânes !

Passons maintenant à l'ordre du jour cette réunion de la CAPD. Vous nous avez réunis afin d'examiner les barèmes des candidats aux permutations. Une nouvelle baisse significative du nombre de demandes est à observer cette année. Le SE-Unsa formule le vœu que le taux de satisfaction soit nettement supérieur cette année afin que le droit à la mobilité géographique puisse être une réalité pour les professeurs des écoles de notre département.

La validation des avis SIAE consécutifs aux rendez-vous de carrière de l'année scolaire précédente est également à l'ordre du jour de cette réunion. L'évaluation des enseignants est un sujet particulièrement complexe tant les paramètres humains (et donc aléatoires) entrant en jeu sont nombreux. Le nouveau système mis en place après plusieurs décennies de notation chiffrée doit pouvoir permettre aux enseignants comme aux inspecteurs de sortir d'une culture de l'infantilisation particulièrement présente dans l'Education Nationale. Les ressentis qu'ont pu exprimer certains de nos collègues laissent toutefois penser que le chemin sera long. Le SE-Unsa maintient malgré tout que cette nouvelle évaluation des enseignants est une évolution positive et qu'elle permet notamment d'échapper aux inspections-sanctions qui ont pu avoir cours dans le passé et dont les conséquences sur l'avancement étaient beaucoup plus lourdes qu'aujourd'hui. De même, les possibilités de recours proposées sont aujourd'hui clairement définies, ce qui permet aux enseignants qui le souhaitent de les saisir plus facilement.

Concernant l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école, 29 demandes ont été formulées cette année. Soit exactement moitié moins que l'an dernier. Cette désaffection particulièrement accrue pour cette fonction est très certainement en lien avec l'état d'épuisement professionnel dont ont fait état les directrices et directeurs d'école du département en ce début d'année scolaire. Il semblerait que la qualité soit toutefois au rendez-vous puisque la commission d'entretien n'a émis aucun avis défavorable.

Pour conclure, le SE-Unsa souhaite exprimer à nouveau sa vive inquiétude quant à l'avenir du paritarisme au sein de la Fonction Publique, et plus directement dans notre Ministère. Même si des désaccords s'expriment quelquefois, le SE-Unsa tient à souligner la qualité du dialogue qui a pu avoir cours au sein de cette instance dans notre département, ainsi que lors des groupes de travail qui en découlent, notamment sur les

sujets du mouvement départemental et des promotions d'échelon. Or, les informations qui nous ont été communiquées lors du groupe de travail du 24 janvier dernier nous ont laissé à penser que les injonctions et les outils émanant du ministère avaient, entre autres, pour fonction d'annihiler un certain nombre de prérogatives des CAPD. C'est pourquoi le SE-Unsa votera en faveur des vœux exprimés dans un cadre intersyndical pour le maintien de ces prérogatives sur le sujet du mouvement départemental et du barème pour les avancements d'échelon accélérés.